Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Réponse permis de construire sans recommandé

Par Seve19

Bonjour,
J'ai déposé un permis de construire avec récépissé daté du 6 mai et le 4 juillet, la mairie a envoyé en courrier simple un refus de permis considérant que ke projet ne s'intégre pas dans l'environnement. Je voulais savoir si la réponse de la mairie était valable sachant qu'elle n'a pas été envoyée en recommandé avec accusé réception ?
En vous remerciant par avance

Par AGeorges

Bonjour Seve,

Le refus de permis de construire prend la forme d'un arrêté motivé. Il doit indiquer les voies et délais de recours. Cette décision vous est adressée par lettre RAR ou par courrier électronique.

Vous pouvez demander à la mairie de revoir sa position dans les 2 mois qui suivent le refus par lettre RAR.

Extrait du site du gouvernement sur la procédure de dépôt de PC.

Par vivi2501

bonjour

""
permis de construire/ service public

cliquez sur le lien ci-dessous

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986[/url]

""

Par Al Bundy

Bonjour,

Comme précisé ci-dessus la réponse de l'autorité doit se faire par courrier R/AR (R.424-10 CU). En l'état votre commune aura du mal à justifier de la notification du refus dans les délais.
Toutefois, je vous déconseille de jouer là-dessus en faisant mine d'avoir un accord tacite. Prenez rdv avec le service urbanisme afin de savoir quoi modifier pour obtenir un accord sur le prochain PC.

Par Seve19

Merci beaucoup pour votre réponse.

Par Seve19

Merci beaucoup pour votre réponse